

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7344792501

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7344792501>

Cette annonce a été mise en ligne le **21 octobre 2023** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

ABPM AVOCATS

**CENTRE OASIS DURY
ALLEE DE LA PEPINIERE
LES TULIPIERS
80044 AMIENS CEDEX 1
TEL : 03 22 89 11 11
abpm.amiens@abpm.fr**

CHATEAU DE VERRIERES
Société par Actions Simplifiée en liquidation
Au capital de 12 400 Euros
Siège social : 53 rue d'Alsace - 49400 SAUMUR
Siège de liquidation : 11 Allée des Chênes – 37250
VEIGNE
RCS ANGERS 444 726 558
Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre
2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la
dissolution anticipée de la Société à compter du même
jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime
conventionnel dans les conditions prévues par les statuts
et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur, Madame Pascale
HAMELIN, demeurant à VEIGNE (37250) – 11 Allée des
Chênes, pour toute la durée de la liquidation, avec les
pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et
les statuts pour procéder aux opérations de liquidation,
réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à
continuer les affaires en cours et à en engager de
nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à VEIGNE (37250) – 11

Allée des Chênes. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'ANGERS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex

